

I BUT DU SÉMINAIRE

La justice est un concept philosophique fondamental qui concerne la conduite de la vie individuelle et collective. Dans les régimes démocratiques et libéraux, la justice sociale est une aspiration collective. La société est vue, pour reprendre les termes de John Rawls, comme un système de coopération qui vise l'équité. La justice est toutefois un concept normatif dont le sens et les implications sont complexes. Les conflits sociaux et les désaccords politiques sont souvent issus de conceptions divergentes de la justice sociale.

Penser la justice est une entreprise qui soulève des questionnements de différents ordres. Au niveau le plus fondamental, l'aspiration à la justice pose des questions d'épistémologie morale. Comment justifier un jugement sur la justice ou la moralité d'une action ou d'une institution? Quel est le rapport entre les faits sociaux et les normes de justice? Quel est le statut de nos intuitions morales? L'éthique normative, dans laquelle s'inscrit la philosophie politique, du moins dans la tradition analytique, semble fondée sur la prémisse cognitiviste voulant que les jugements éthiques puissent être évalués en termes de validité ou de « raisonabilité ». Qu'en est-il?

Penser la justice nous situe aussi résolument sur le terrain de la philosophie politique contemporaine. La réflexion sur la justice au sein des sociétés démocratiques s'est séparée en (au moins) deux grandes branches dans les dernières décennies : redistribution et reconnaissance ou justice distributive et justice multiculturelle. Il s'agit de se demander comment répartir la richesse de façon équitable et quelles sont les conditions d'un vivre-ensemble juste en contexte de diversité culturelle et religieuse. Nous aborderons ces deux dimensions de la réflexion normative sur la justice dans le monde contemporain.

Enfin, penser la justice implique aussi une thématization du rapport entre la justice comme idéal moral et le système institutionnel qui doit traduire et rendre la justice possible, à savoir le droit. Nous nous demanderons comment penser la relation entre les principes moraux abstraits et le droit positif, et nous réfléchirons aux conditions et finalités du droit criminel.

Ce séminaire, en bref, se vaudra une exploration non exhaustive, éclectique de l'idée centrale à la philosophie pratique qu'est la justice. Sans viser l'élaboration d'une théorie générale de la justice, le séminaire permettra un examen de certaines des dimensions philosophiques centrales du concept de justice.

II OBJECTIFS

Objectifs de connaissance :

- a. Se familiariser avec certains débats importants en épistémologie morale.
- b. Comprendre certains des débats sur l'égalité engendrés par la publication de la *Théorie de la justice* de J. Rawls.
- c. Comprendre la teneur des débats sur diversité culturelle et religieuse en philosophie politique anglo-américaine.
- d. Comprendre les désaccords les plus saillants au sujet du rapport entre la morale et le droit en philosophie analytique du droit.
- e. Cerner les principes et les finalités du droit criminel.

Objectifs d'habiletés intellectuelles :

- a. Distinguer les niveaux métaéthique et normatif et développer sa capacité de réfléchir de façon normative à tous les niveaux de généralité et à distinguer les types d'arguments;
- b. Développer sa capacité à lire des textes philosophiques de façon rigoureuse, ainsi qu'à synthétiser et à critiquer, à l'oral et à l'écrit, la pensée des auteurs étudiés;
- c. Développer sa capacité d'exprimer sa pensée de façon claire, de dialoguer et participer à l'exploration conjointe de questions philosophiques;
- d. Permettre à l'étudiant de clarifier, préciser et nuancer ses positions personnelles sur les thèmes abordés, de mieux comprendre sa propre société et le monde dans lequel il vit.

III CONTENU

Séance 1. Présentation du séminaire (23 janvier)

► MÉTAÉTHIQUE - ÉPISTÉMOLOGIE MORALE

Séance 2 (30 janvier)

Joe Heath (2012), « Letting the World In. Empirical Approaches to Ethics », *Les Ateliers de l'éthique*, vol. 7, no. 3, pp. 93-107. (texte déposé sur ENA)

Ruwen Ogien (2012), « Les intuitions morales ont-elles un avenir? », *Les Ateliers de l'éthique*, vol. 7, no. 3, pp. 109-118. (déposé sur ENA)

Michael Smith (1994), « How to Solve the Moral Problem », *The Moral Problem*, Blackwell, pp. 182-202.

Lectures complémentaires:

Kwame Anthony Appiah (2008), *Experiments in Ethics*, Harvard University Press.

Séance 3 (6 février)

Amartya Sen (2012), *L'idée de justice*, Flammarion (les trois premières sections de la partie 1: Raison et objectivité; Rawls et au-delà; Institutions et personnes).

Lectures complémentaires:

Charles Larmore (2010), « Qu'est-ce que la philosophie politique? », *Revue Phares*, vol. 10 (disponible en ligne) <http://www.ulaval.ca/phares/vol10-10/texte01.html>.

Jeremy Waldron (2012), « Political Political Theory », *Public Law and Legal Theory Research Paper Series* (disponible en ligne) http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2060344.

Séance 4 (13 février)

Jocelyn Maclure (2013), « La philosophie politique analytique et ses critiques », dans D. Karmis et D. Giroux (dir.), *Ceci n'est pas une idée politique*, Presses de l'Université Laval. (déposé sur ENA)

Hilary Putnam (2004), *Faits/Valeurs. La fin d'un dogme et autres essais*, Éditions de l'éclat (chapitres 1 et 2: L'arrière-plan empirique, L'enchevêtrement des faits et des valeurs, pp. 17-54).

Lectures complémentaires:

Stuart Hampshire (2011), *La justice est conflit*, Markus Haller.

Mark Hunyadi (2008), *Morale contextuelle*, Presses de l'Université Laval.

► L'ÉGALITARISME (1): JUSTICE DISTRIBUTIVE

Séance 5 (20 février)

John Rawls, *Théorie de la justice*, chapitre 2, sections 10 à 17 (inclusivement).

Séance 6 (27 février)

G. A. Cohen (2010), *Si tu es pour l'égalité, pourquoi es-tu si riche?*, Herman.

Lectures complémentaires:

G. A. Cohen (2008), *Rescuing Justice and Equality*, Blackwell.

Séance 7 (6 mars)

Will Kymlicka (2003), « L'égalité libérale », *Les théories de la justice. Une introduction*, La Découverte (Dworkin et l'égalité des ressources: pp. 90-101).

Samuel Scheffler (2005), « Choice, Circumstance, and the Value of Equality », *Politics, Philosophy, and Economics*, vol. 4, no. 1, pp. 5-28. (déposé sur ENA).

Lectures complémentaires:

Elizabeth Anderson (1999), « What is the Point of Equality? », *Ethics*, vol. 109, no. 2, pp. 287-337.

Richard Arneson (1989), « Equality and Equal Opportunity for Welfare », *Philosophical Studies*, vol. 56, no. 1, pp. 77-93.

G. A. Cohen (1989), « On the Currency of Egalitarian Justice », *Ethics*, vol. 99, no. 4 pp. 906-944.

Ronald Dworkin (2000), *Sovereign Virtue : The Theory and Practice of Equality*, Cambridge, Harvard University Press.

Samuel Scheffler (2003), « What is Egalitarianism? », *Philosophy & Public Affairs*, vol. 31, no. 1, pp. 5-39.

► L'ÉGALITARISME (2): LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET ÉQUITÉ

Séance 8 (20 mars)

Brian Leiter (2012), *Why Tolerate Religion?*, Princeton University Press (chapitre 5).

Lectures complémentaires:

Brian Barry (2001), *Culture and Equality*, Harvard University Press.

Séance 9 (27 mars)

Jocelyn Maclure et Charles Taylor (2010), *Laïcité et liberté de conscience*, Boréal, pp. 79-132.

Lectures complémentaires:

François Boucher (2011), « Les fondements égalitaristes des pratiques d'accommodement de la diversité religieuse », *Revue Philosophique de Louvain*, vol. 108, no. 4, pp. 671-695.

Séance 10 (3 avril)

Cécile Laborde, « The Politics of Religious Freedom : Protecting Freedom of Religion in the Secular Age » (disponible en ligne)

<http://blogs.ssrc.org/tif/2012/04/23/protecting-freedom-of-religion-in-the-secular-age/>

Peter Singer, « The Use and Abuse of Religious Freedom » (disponible en ligne)

<http://www.project-syndicate.org/print/the-use-and-abuse-of-religious-freedom>

Lectures complémentaires:

Martha Nussbaum (2008), *Liberty of Conscience*, Basic Books.

► DROIT ET JUSTICE

Séance 12 (17 avril)

Scott Shapiro (2007), « The 'Hart-Dworkin' Debate : A Short Guide for the Perplexed », *Ronald Dworkin*, Contemporary Philosophy in Focus, Cambridge University Press, pp. 22-55.

Lectures complémentaires:

Ronald Dworkin (1995), « Le modèle des règles 1 » et « Les cas difficiles » dans *Prendre les droits au sérieux*, Paris, Presses Universitaires de France (chapitres 2 et 4).

Ronald Dworkin (1994), « L'intégrité en droit », dans *L'empire du droit*, Paris, Presses Universitaires de France (chapitre 7).

H.L.A. Hart (1976), *Le concept de droit*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis.

Séance 13 (24 avril)

R. c. Chaulk, [1990] 3 R.C.S. 1303 (disponible en ligne)

<http://www.canlii.org/fr/ca/csc/doc/1990/1990canlii34/1990canlii34.html>

Lectures complémentaires:

Leo Katz (1996), « Criminal Law », dans Dennis Patterson (dir.), *A Companion to Philosophy of Law and Legal Theory*, Blackwell.

IV FORMULE PÉDAGOGIQUE

La formule retenue sera celle du *séminaire de recherche*. Le but de cette formule est de préparer l'étudiant à la recherche et à l'enseignement. L'étudiant aura à présenter en classe une synthèse critique des lectures obligatoires, ainsi qu'à réagir face aux exposés de ses collègues. Le professeur fera de brèves introductions en début de séance et interviendra ponctuellement afin d'expliquer certaines thèses, préciser des faits, présenter des arguments et recadrer la discussion. L'objectif ultime est qu'étudiants et professeur enrichissent leur compréhension des théories et des phénomènes étudiés par la médiation des lectures et des discussions hebdomadaires. La lecture attentive des textes est une condition essentielle au bon déroulement du séminaire.

V LECTURES

Recueil de textes disponible à la librairie Zone, textes déposés sur ENA et à la réserve des professeurs à la bibliothèque.

VI ÉVALUATIONS

- 1) 10 brefs commentaires critiques des lectures obligatoires. Le commentaire critique doit cerner, de façon très concise, le ou les principaux problèmes soulevés par la thèse de l'auteur étudié et poser quelques questions sur lesquelles nous pourrions revenir dans la période de discussion. Les commentaires doivent être déposés sur le forum du séminaire le jour précédant le séminaire. 20% de la note finale.
- 2) Une présentation d'environ 25 minutes en classe. Les présentations portent sur les lectures obligatoires et ont pour but de lancer les discussions de groupe sur les textes à l'étude. L'étudiant-e doit présenter l'approche de l'auteur étudié, son but, expliquer (lorsque pertinent) les concepts utilisés, faire une synthèse de l'argumentaire et soulever des pistes de réflexion critique. 20% de la note finale.
- 3) Travail de recherche de 15 pages (double interligne) sur un thème pertinent dans le cadre du séminaire. Critères de correction : compréhension de la problématique, qualité de la recherche, clarté et rigueur de l'argumentation et qualité de la langue. 50% de la note finale.
- 4) Participation en classe. 10% de la note finale.

Notation selon l'échelle en vigueur à la Faculté de philosophie.

Des points seront enlevés pour les incorrections de la langue (voir *Politique du français* disponible sur le site web de la Faculté de philosophie).

Le plagiat est tout à fait proscrit. Se référer au site Internet de la Faculté et au *Règlement des études*.

Étudiants ayant un handicap : Voir la *Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires*, à l'adresse suivante : <http://www.aide.ulaval.ca/cms/site/cocp/pid/1936>